

Catastrophe naturelle

Département	Communes	Phénomène naturel	Période de reconnaissance
Finistère	Locmélar	Inondations et coulées de boue	Du 24 au 28 janvier 2026
	Quimper		15 janvier 2026
	Sibril		21 septembre 2025
	Loctudy	Inondations par choc mécanique des vagues	23 janvier 2026
Ille-et-Vilaine	Hédé-Bazouges	Inondations et coulées de boue	Du 9 au 24 février 2026

La commune de Quimper (Finistère) n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle en raison des inondations et coulées de boue intervenues le 20 janvier 2026.

La commune d'Irodouër (Ille-et-Vilaine) n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle en raison des inondations et coulées de boue intervenues du 9 au 24 février 2026.

Les communes de Pont-Péan, du Verger et du Vivier-sur-Mer (Ille-et-Vilaine) ne sont pas reconnues en état de catastrophe naturelle en raison des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols intervenus en 2025.

La commune de Saint-Avé (Morbihan) n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle en raison des séismes intervenus le 15 mars 2024 et le 11 octobre 2024.

Source : [Arrêté du 3 avril 2026 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle](#), JO du 14 avril